cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maxime Lamoureux
https://www.cadre21.org/membres/e7551c1806df7ab346af98b7

Date d'obtention : 2021-03-17 11:54:11

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Que je n'ai pas a ouvrir ou regarder de photos, que c'est illégal même. Que je n'ai pas a faire le travail de la police, mais que que la trousse me permet de leur donner une base solide et efficace pour la poursuite du dossier en cas de besoin. Je pourrai faire mes interventions sans teinter les réponses des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La structure et l'ordre de mes actions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas commettre d'actes illégaux et remplir mon devoir si j'ai des doutes.